

Le Courier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté

N° 70- 26 octobre 2006

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es. Amicalement.

Coordination Française Marche mondiale des femmes 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris, tel 01 44 62 12 04 ; 06 80 63 95 25, Site : <http://www.marchemondiale.org>.

MOBILISATIONS

- 1 - Rappel dates
- 2 - Solidarité avortement Pologne et Portugal : Communiqué de la Coordination Européenne de la Marche Mondiale des Femmes et lettre au Président Pologne
- 3 - Solidarité avortement Pologne : appel à manifester le 4 novembre
- 4 - Protéger une femme victime de violence conjugale et ses enfants va-t-il devenir un délit ? (Fédération Nationale Solidarité Femmes)
- 5 - Manifestation unitaire contre les violences faites aux femmes le 25 novembre
- 6 - Violences : conférence de presse le 25 octobre 2006 à Barcelone
- 7 - Iran : Sept femmes risquent d'être lapidées très prochainement

TEXTES

- 8 - Communiqué de presse du Planning Familial : Alice Collet reconnue victime de son père Michel Quesne
- 9 - Au Dakota : avortement et violences (merci à Attac Genre)

DÉBATS, COLLOQUES...

- 10 - Journée sur "Le genre et la solidarité internationale" le 12 décembre 2006
- 11 - Colloque de l'Alliance des Femmes pour la Démocratie : "Femmes de mouvements, hier, aujourd'hui pour demain, 1968-2006"
- 12 - Journée/débat le 13 novembre des *Cahiers du Genre* et la revue *Homme et la société* sur le thème "Questions aux féminismes".

FILMS, LIVRES, SORTIES...

- 13 - Cinéma : "Lili et le baobab" de Chantal Richard

MOBILISATIONS

1 - Rappel dates

- 4 novembre : Solidarité avortement Pologne devant l'ambassade
- 25 novembre, manifestation contre les Violences faites aux femmes (nouvelle réunion préparatoire le 23 octobre à Paris)
- 2 décembre, manifestation nationale des chômeurs-chômeuses

2 - Solidarité avortement Pologne et Portugal - Communiqué de la Coordination Européenne de la Marche Mondiale des Femmes et lettre au Président de la Pologne

Nous, femmes de la Coordination Européenne de la Marche Mondiale des Femmes réunies à Irun au Pays Basque les 20, 21 et 22 octobre, exprimons notre active solidarité avec la lutte des femmes polonaises pour le droit à avorter et à décider de leur vie sexuelle et reproductive.

Nous avons adressé une lettre au Président de la République et au Premier ministre de la République Polonaise pour qu'ils rejettent la proposition de modification de la Constitution faite par des groupes et associations qui demandent "*la protection de la vie humaine dès la conception*"

Nous savons que les femmes polonaises souffrent déjà à cause d'une loi restrictive qui ne leur permet pas de décider d'avorter, mais cette proposition est encore plus dure et plus dangereuse et répond aux milieux les plus conservateurs de la Pologne, l'église y compris. La lutte des femmes polonaises est aussi notre lutte.

En ce moment, dans plusieurs de nos pays, les mouvements "anti-choix" s'organisent dans le but de faire régresser les lois et les droits acquis des femmes. Ainsi, au Portugal par exemple, un référendum est prévu pour dé penaliser l'avortement. Là, des femmes sont jugées et mises en prison pour avoir avorté.

Nous sommes aussi solidaires avec les forces qui luttent contre les conservatismes, pour une maternité/paternité conscientes et contre l'avortement clandestin.

Lettre au Président de la Pologne et à Monsieur le premier ministre de la Pologne

Monsieur, Les droits des femmes font partie des droits humains fondamentaux. Le droit à disposer de leurs corps en fait aussi partie. Nous sommes indignées par les conditions dramatiques auxquelles sont soumises les femmes polonaises qui veulent exercer ce droit. Nous nous permettons de vous rappeler que le Conseil des Droits Humains des Nations Unies et l'Union Européenne sont intervenus en ce sens dès octobre 2004 puis en 2005.

Le droit à l'interruption volontaire de grossesse doit être garanti à toutes les femmes polonaises sans restriction, de même que l'accès à des moyens de contraception gratuits et remboursés. Nous vous demandons donc instamment de rejeter les demandes de modifications de la Constitution polonaise proposée dans le sens d'une "*protection de la vie humaine dès sa conception*", et d'œuvrer pour une légalisation du droit à l'IVG dans les meilleures conditions. Veuillez agréer.....

3 - Solidarité avortement en Pologne. Appel à manifester le 4 novembre

lettre des associations MFPF, CADAC et ANCIC

Chères partenaires, comme vous le savez peut-être déjà, nous organisons une manifestation de soutien avec les femmes polonaises dont le droit à l'avortement est à nouveau remis en question (voir appel ci-après). Cette action a été organisée à la demande des organisations polonaises qui ont besoin de notre appui. Cela aura lieu le samedi 4 novembre à 15h Esplanade des Invalides. Certaines organisations françaises ont déjà apporté leur soutien à cet appel (voir liste ci-joint des co-signataires). Afin que cette action ait le plus large écho possible en Pologne, il nous semblerait important qu'un grand nombre d'organisations soutiennent l'appel et participent à la manifestation du 4 novembre. Donc, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez co-signer l'appel. Comptant sur votre soutien. Cordialement

Liste des premiers co-signataires de l'appel

Organisations : Le Mouvement Jeunes Femmes, Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes, Regards de Femmes, Parti Communiste Français, Cercle d'études de réformes féministes, La Maison des femmes de Paris, Collectif féministe de la fédération des Alpes maritimes du PCF, Mix-Cité Paris, Union des Familles Laïques, Ligue des Droits de l'Homme, Ligue Communiste Révolutionnaire, Coordination des Groupes de Femmes Egalité, Section française LIPF de la WILPF, Coordination Française de la Marche Mondiale des Femmes, SOS Sexisme

APPEL A MANIFESTATION

Le 4 novembre prochain, un collectif d'organisations polonaises organise une manifestation à Varsovie dont le mot d'ordre sera *“Assez de l'enfer pour les femmes ! Nous exigeons l'avortement légal !”*. Cette marche en faveur du droit à l'avortement est la conséquence de la plus récente tentative de remise en question de ce droit par la Ligue des Familles Polonaise qui vient de déposer une proposition de modification de la Constitution visant à voir reconnaître la *“protection de la vie humaine dès sa conception”* dans un contexte d'enjeux politiques préélectoraux. En clair, l'objectif est de rendre l'avortement illégal dans presque tous les cas, y compris les plus dramatiques.

Les femmes polonaises ont déjà subi par le passé une restriction drastique de leur droit à l'avortement. La loi actuelle n'autorise en effet l'interruption de grossesse que dans trois cas : lorsque la vie ou la santé de la femme est menacée, en cas de malformation grave ou de maladie inguérissable du fœtus et lorsque la grossesse est le résultat d'un délit (viol ouinceste). Dans les faits, ces conditions ne sont même pas respectées car un nombre grandissant de femmes qui répondent à ces critères se voient malgré tout refuser l'accès à un avortement dans les hôpitaux publics.

Non seulement l'interdiction de l'avortement est une violation des droits fondamentaux des femmes, mais elle est de fait inefficace. Les données officielles indiquent qu'il y aurait environ 150 avortements par an en Pologne, alors que les centres indépendants estiment le nombre d'avortements illégaux, pratiqués dans des cliniques privées, entre 80 000 et 200 000 par an. La situation est devenue telle que le Comité des droits humains de l'ONU a soulevé le problème dans ses observations et ses recommandations pour la Pologne en octobre 2004. Cela a aussi été évoqué dans le rapport de l'Union européenne sur les droits humains au sein de l'UE préparé par Network Experts en 2004 et 2005.

Constatant une remontée en puissance de l'ordre moral et religieux et des extrémismes dans le monde, avec des conséquences dramatiques pour les droits des femmes, nous tenons à exprimer notre solidarité avec les associations pro-avortement de Pologne qui luttent contre cette régression dramatique pour les femmes. Nous ne pouvons que saluer leur courage vu le climat délétère qui règne actuellement en Pologne avec l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir.

Nous appelons les mouvements de femmes, les syndicats, les partis politiques et plus largement la société civile à se mobiliser pour relayer en France la marche des organisations polonaises et pour dénoncer toutes tentatives, y compris en France, de remise en question des droits des femmes.

Rassemblons-nous le samedi 4 novembre 2006 à 15h00, aux abords de l'Ambassade de Pologne, Esplanade des Invalides, Métro : Varenne ou Invalides.

4 - Protéger une femme victime de violence conjugale et ses enfants va-t-il devenir un délit ? (Fédération Nationale Solidarité Femmes)

L'association SEDIRE de Dunkerque, membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, ainsi que sa directrice, doivent comparaître le 8 décembre 2006 au tribunal correctionnel pour délit de *“soustraction à l'autorité parentale”* du père. En 2003, cette association a hébergé une femme et ses 3 enfants à la demande d'une assistante sociale du Val-de-Marne contactée par l'hôpital de Bobigny. En effet, cette femme était hospitalisée ainsi que ses 3 enfants suite à des violences graves exercées par le mari, père des enfants. Aujourd'hui, il est reproché à cette mère, ainsi qu'à l'association et à sa directrice, d'avoir dissimulé son adresse réelle.

Depuis une dizaine d'années, l'évolution du Code pénal permet à la justice de sanctionner de plus en plus sévèrement les violences conjugales, et les pouvoirs publics mènent des politiques de plus en plus affirmées de soutien aux femmes victimes. Condamnant clairement les agressions qu'elles subissent dans le huis clos familial, ils encouragent les victimes à *“briser le silence”*, à sortir de l'enfer conjugal et à quitter leur conjoint ou compagnon. Or, c'est lorsque les femmes décident de se séparer de leurs agresseurs qu'elles courrent le plus grand danger pour elles et leurs enfants. Rappelons que la majorité des meurtres relevant de ce phénomène social sont commis après la séparation et souvent à l'occasion de l'exercice du droit de visite des enfants.

Notre réseau national, financé par des fonds publics, est sollicité quotidiennement par les intervenants sociaux et médicaux pour *“mettre à l'abri”* des femmes qui demandent protection pour elles et leurs enfants. Les équipes, composées de personnes qualifiées, évaluent au cas par cas la situation de danger et doivent pouvoir assurer un hébergement sécurisé comme l'exigent leurs missions. Dans cette optique, le manque de vigilance et de précaution pourrait tout aussi bien leur être reproché.

En France, les femmes victimes de violences conjugales ont-elles réellement le droit de quitter le domicile ? Veut-on leur imposer le choix impossible : rester au domicile et continuer à subir les agressions de leur conjoint ou partir sans les enfants ? En les obligeant à communiquer aux pères de leurs enfants leur lieu de résidence, quel que soit le contexte, la justice leur reprend d'une main le droit qu'elle leur reconnaît de l'autre : le droit à l'intégrité pour elles et leurs enfants.

A travers le manifeste et la pétition ci-joints, nous appelons tous les professionnels concernés, travailleurs sociaux, professionnels de santé, justice, etc, tous les citoyens, à manifester leur solidarité face à ces incohérences et cette remise en question du droit pour des femmes victimes de violences à se protéger et du devoir des professionnels de leur assurer un accueil sécurisé.

MANIFESTE

A retourner FNSF 32/34 rue des Envierges 75020 Paris

Dans le cadre de mes fonctions et/ou de mes engagements, je dois participer à la mise à l'abri ou mettre à l'abri des femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. J'ai appliqué le principe de précaution et de protection dans l'intérêt supérieur de l'enfant (articles 3 et 9 de la convention internationale relative aux droits de l'enfant).

Je suis solidaire de l'association Sedire, membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, et de sa directrice qui doivent comparaître le 8 décembre 2006 au tribunal correctionnel de Dunkerque pour délit de "soustraction à l'autorité parentale". Il est inconcevable de pouvoir être considéré-e comme délinquant-e pour avoir assurer cette protection.

Fait à Le 2006
Nom et prénom Profession Structure Adresse Signature

PETITION

Dans le cadre de ses missions de mise à l'abri, l'association Sedire de Dunkerque, membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, a hébergé en 2003 une femme et ses trois enfants à la demande d'une assistante sociale de la région parisienne. Cette femme ainsi que ses enfants étaient hospitalisés suite à des violences graves exercées par le mari.

L'association Sedire et sa directrice doivent comparaître le 8 décembre 2006 au tribunal correctionnel de Dunkerque pour délit de "soustraction à l'autorité parentale" du père. Elles risquent 5 ans d'emprisonnement et 75 000 eirps d'amende.

Il est reproché à cette mère, à l'association et à sa directrice d'avoir dissimulé l'adresse réelle. Les femmes victimes de violences ont-elles réellement le droit de quitter le domicile et de se soustraire aux brutalités de leur conjoint ? A quand des lois et des procédures COHERENTES qui permettent une réelle protection des femmes et des enfants dans les situations de violences conjugales ?

Je suis solidaire des actions menées par les associations de la Fédération Nationale Solidarité Femmes et je demande la relaxe lors de l'audience du 8 décembre 2006.

Nom Profession adresse Signature

5 - Manifestation unitaire contre les violences faites aux femmes le 25 novembre

Compte-rendu de la réunion unitaire du 23 octobre envoyée par le CNDF : Le premier , organisent une manifestation en même temps que la nôtre. Nous avons, non sans difficultés, réussi à joindre la responsable de RESF Paris à qui nous avons demandé si leur manifestation pouvait être déplacée. Nous leur avons adressé une lettre que vous trouverez ci-joint. Nous n'avons pas de réponse pour l'instant. De toute façon, cela ne devrait pas être trop concurrentiel pour nous. On vous tiendra au courant de la suite.

En ce qui concerne le tract d'appel, il sera disponible à partir du 3 novembre car les organisations et les associations parties prenantes ont jusqu'à vendredi 12h pour l'amender. Deux versions seront disponibles: une avec le rendez vous à Paris pour la Région parisienne, et l'autre sans pour les départements, toutes deux seront envoyées par courrier électronique.

Les Verts, le PCF, la Marche Mondiale des Femmes, la LMDE, l'UNEF et la Fédération Léo Lagrange tireront eux-mêmes le tract unitaire avec leurs propres versos. La CGT et ATTAC tirent leurs propres tracts, mais ATTAC distribuera aussi le tract unitaire. Le MJS et le Réseau "Ruptures" n'en a pas discuté, la FSU prendra le tract unitaire ainsi que le Réseau "Ruptures". Solidaires n'étant pas là, on ne sait pas. Le PS, la LCR, Ras l'Front, le RAJFIRE et la Maison des Femmes distribueront le tract unitaire avec leurs propres versos, le tract unitaire (tirage collectif) ou leurs propres tracts. Ce serait souhaitable que tout le monde réponde d'ici la semaine prochaine. Par ailleurs il sera tiré 1 000 affiches (les mêmes que l'an dernier) au format A2, et 500 banderoles. Le tout sera disponible au 21 ter rue Voltaire. La brochure de l'an dernier sera retirée à 5 000 exemplaires au prix de vente de

Pour la Région Parisienne, le départ est prévu à 14h30 de la République. Nous avons demandé Opéra par les grands boulevards, pour le moment la Préfecture propose Richelieu-Drouot. Ils ne céderont que si la mobilisation prend de l'ampleur, c'est une question de rapports de force ! N'oubliez pas que cette année, nous présentons une proposition de loi, ça mérite bien qu'on y mette le paquet, non !

La conférence de presse aura lieu le 22 novembre à 15 heures dans des locaux qui dépendent de l'Assemblée Nationale. Pour le colloque CNDF du 2 décembre, les inscriptions sont ouvertes, inscrivez-vous par mail.

La prochaine réunion aura lieu le 8 novembre à 18h à la Bourse du Travail.

N.B.: Faites remonter les informations relatives aux initiatives dans les régions s'il vous plaît, on aimerait savoir et on les annoncera à la conférence de presse.

6 - Contre les violences - Conférence de presse le 25 octobre 2006 à Barcelone

En ce moment, en Catalogne, nous sommes en pleine campagne électorale. Nous renouvelons nos élu-es au Parlement de la Generalitat. L'ensemble des groupes de femmes de Barcelone qui luttent contre les violences faites aux femmes demandons que les candidats et candidates se prononcent et qu'ils s'engagent à voter une série de textes améliorant la Loi Espagnole contre les violences faites aux femmes. Comme vous le savez, et nous en avons parlé au cours de nos rencontres, le gouvernement Zapatero a voté cette loi après son élection. Son application en revient à chaque Communauté. Les associations de femmes juristes catalanes ont amélioré le texte. Les textes sont prêts et sont entre les mains du Parlement de Catalogne.

Nous sommes convaincues que chaque pas en avant des unes servira l'ensemble des femmes et du mouvement féministe. Nous devons globaliser toutes nos avancées et travailler dans l'optique d'une harmonisation des lois positives. Sinon, nos droits seront toujours menacés... Nous appuyons notamment la loi-cadre revendiquée par les organisations de femmes en France... Nous vous demandons donc de soutenir notre demande, en faisant pression sur nos politiques, en nous envoyant des messages de solidarité avant la date du 25/10. Merci d'avance... comme nous l'avons crié dans toutes nos rencontres : "SO_SO_SO_SOLIDARITE AVEC LES FEMMES DU MONDE ENTIER"

Sylviane DAHAN, Responsable du projet "Dones d'Enllaç" (Femmes-Relais)

Extraits de la lettre envoyée aux différents partis politiques

Nous suivons avec beaucoup d'intérêt les informations sur les engagements que vos forces politiques sont disposées à assumer au cours de la prochaine législature, ainsi que le travail que les femmes de votre formation politique font pour faire avancer les politiques destinées aux femmes.

En ce sens, nous vous transmettons une initiative que nous avons prise à partir de "Tamaia", "Dones contra la Violència", "Dones juristes" et la "Plataforma Unitària contre les Violències de Gènere", et nous espérons que s'y joindra le "Consell Nacional de Dones de Catalunya", afin de demander aux leaders des diverses formations politiques qui se présentent aux élections qu'ils et elles assument l'engagement d'approuver et de développer la Loi des Droits des Femmes face à la violence machiste, ainsi que le Protocole-Cadre et le Circuit National pour une intervention coordonnée contre les violences envers les femmes.

Nous croyons que le large consensus qui a été obtenu autour de cette loi de la part d'entités et de groupes de femmes, nous donne une chance historique que nous ne pouvons pas laisser passer. C'est pour cela que nous demandons spécialement aux forces politiques qui ont consensué cette loi de s'engager pour son approbation et application aux cours de la prochaine législature. C'est pour cela que nous vous proposons de nous rencontrer avec les candidat-es des principales forces politiques et représentantes des associations de femmes citées plus haut, conjointement avec la presse, afin d'officialiser cet engagement. Salutations cordiales. *Beatriu Masià, Tamaia., Dones contra la violència.*

7 - Iran : Sept femmes risquent d'être lapidées très prochainement (sur le site d Amnesty International) Londres, le 28 septembre 2006

Parisa, Iran, Khayrieh, (Shamameh Ghorbani (alias Malek), Kobra Najjar 44 ans, Soghra Molai, Fatemeh risquent d'être lapidées jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Parisa a été arrêtée en avril 2004 alors qu'elle se prostituait à *Chiraz*, une ville du sud de l'Iran. Lors des investigations préliminaires, elle a "avoué" s'être rendue coupable d'adultère, expliquant que son mari l'avait forcée à se prostituer parce que leur famille était pauvre. Lors de son procès en juin 2004, Parisa est revenue sur ses déclarations. Or, le 21 juin 2004, la 5e chambre du tribunal pénal de la province du Fars l'a déclarée coupable d'adultère et condamnée à la mort par lapidation. La 32e chambre de la Cour suprême a confirmé cette peine le 15 novembre 2005. Son dossier est actuellement réexaminé par la Cour suprême. Parisa est détenue dans la prison d'Adelabad à Chiraz.

Iran, membre du clan *Bakhtiari* de la minorité arabe *ahwazie*, aurait été attaquée par son mari armé d'un couteau tandis qu'elle parlait avec le fils d'un voisin dans la cour de sa maison. Elle a été sauvagement battue et abandonnée à même le sol, en sang et inconsciente. Avant qu'elle ne reprenne connaissance, l'homme aurait tué son mari avec son propre couteau. Lors d'un interrogatoire mené dans le cadre de l'enquête sur le meurtre de son mari, Iran aurait "avoué" à la police qu'elle s'était rendue coupable d'adultère avec le fils de son voisin. Elle s'est cependant rétractée par la suite. Un tribunal d'une ville du *Khuzestan* l'a condamnée à cinq années d'emprisonnement pour complicité de meurtre et à la mort par lapidation pour adultère. Cette décision a été confirmée par la Cour suprême en avril 2006. L'avocat d'Iran a formé un recours contre sa condamnation. Cette femme est actuellement détenue dans la prison de *Sepidar*, à *Ahvaz*.

Khayrieh, issue de la minorité arabe *ahwazie*, aurait été victime de violences domestiques de la part de son mari. Elle avait apparemment une liaison avec un proche de celui-ci qui aurait assassiné son mari. La 3e chambre du tribunal de Behbahan dans le *Khuzestan* (sud-ouest de l'Iran) l'a condamnée à la peine capitale pour complicité de meurtre et à la lapidation jusqu'à ce que mort s'ensuive pour adultère. Bien qu'elle ait reconnu l'adultère, Khayrieh a nié toute implication dans le meurtre de son mari. Sa peine a été confirmée et son dossier aurait été soumis au responsable du pouvoir judiciaire afin qu'il autorise l'exécution. Khayrieh a déclaré : "Je veux bien qu'ils me pendent mais pas qu'ils me lapident. Lorsqu'ils t'étranglent, tu meurs [quasi-instantanément], mais il est très difficile de recevoir une pierre à la tête."

Shamameh Ghorbani (alias Malek), arrêtée en juin 2005, a été condamnée à la mort par lapidation en juin 2006 par un tribunal d'*Orumiye* qui l'a déclarée coupable d'adultère. Certaines sources indiquent qu'elle est détenue dans la prison d'*Orumiye*. Ses frères et son époux auraient assassiné un homme qu'ils avaient trouvé chez elle et l'auraient frappée à coups de couteau au point qu'elle a échappé de peu à la mort. Le dossier de Shamameh Ghorbani ferait actuellement l'objet d'un réexamen.

Kobra Najjar, actuellement détenue dans la prison de *Tabriz* (nord-ouest de l'Iran), risque d'être exécutée très prochainement. Elle a été condamnée à huit ans d'emprisonnement pour complicité dans le meurtre de son mari, ainsi qu'à la mort par lapidation pour adultère. Elle devait être exécutée après avoir purgé sa peine, c'est à dire il y a deux ans. Kobra Najjar aurait écrit à la Commission judiciaire des grâces afin que sa condamnation à la mort par lapidation soit commuée ; aujourd'hui, elle attend la réponse de cette instance. Son mari, un héroïnomane qui se livrait à des violences sur elle, l'aurait forcée à se prostituer. En 1995, après qu'il l'eut sauvagement battue, elle a fait part de son projet de tuer son époux à un de ses clients réguliers. Kobra Najjar se serait entendue avec celui-ci pour conduire son mari à un endroit précis où l'homme l'aurait tué. Il a été condamné à mort mais a obtenu le pardon de la famille de la victime après lui avoir versé la *diya* (prix du sang).

Soghra Molai a été condamnée à quinze ans d'emprisonnement pour complicité dans le meurtre de son mari, Abdollah, tué en janvier 2004, ainsi qu'à la mort par lapidation pour adultère. Lors d'un interrogatoire, elle a déclaré : "Mon époux ne cessait de me tourmenter. Mais je n'ai jamais eu l'intention de le tuer. Le soir où cela s'est passé [...] après qu'Alireza a tué mon mari,

je me suis enfuie avec lui parce que je craignais que mes beaux-frères ne me tuent si je restais à la maison. " Alireza a été condamné à la peine capitale pour le meurtre du mari de Soghra Molai, ainsi qu'à recevoir 100 coups de fouet pour " relations illicites ". Ces condamnations sont en cours d'examen par la Cour suprême. Il y a lieu de penser que Soghra Molai est détenue dans la prison de Raja'i Shahr, à Karaj, près de Téhéran.

En mai 2005, la 71e chambre du tribunal pénal de la province de Téhéran a condamné **Fatemeh** (Amnesty International ne connaît pas son nom de famille), en vertu du principe de *qisas* (" réparation ") pour complicité de meurtre, et prononcé la peine de mort par lapidation pour " relation illicite " avec un homme répondant au nom de Mahmoud. Son époux a été condamné à seize ans d'emprisonnement pour complicité dans le meurtre de Mahmoud. La Cour suprême a été saisie de cette affaire. Selon un article paru en mai 2005 dans le quotidien *Etemad* (Confiance), une querelle aurait éclaté entre Mahmoud et le mari de Fatemeh. Celle-ci aurait reconnu avoir serré une corde autour du cou de Mahmoud, provoquant l'asphyxie. Selon ses déclarations, elle avait seulement l'intention de lui attacher les mains et les chevilles une fois qu'il aurait perdu connaissance, afin de le livrer à la police.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

D'après les informations reçues par Amnesty International, deux autres femmes ont été condamnées à la mort par lapidation en Iran : Ashraf Kalhori et Hajieh Esmailvand. Bien que le responsable du pouvoir judiciaire ait annoncé un moratoire sur les peines de lapidation en décembre 2002, certaines sources indiquent qu'un homme et une femme ont été lapidés à mort en mai 2006.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en persan, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

* demandez la commutation immédiate des peines de mort par lapidation prononcées contre les sept femmes nommées plus haut (merci de préciser leur nom dans vos appels) ;

* déclarez-vous opposé en toutes circonstances à la peine de mort, qui constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, ainsi qu'une violation du droit à la vie ;

* rappelez aux autorités que dans l'affaire Toonen c. Australie, le Comité des droits humains des Nations unies a établi clairement que l'adultère et la fornication ne pouvaient être considérés comme des infractions pénales au regard des normes internationales relatives aux droits humains ; par conséquent, toute condamnation à la mort par lapidation est contraire aux obligations incombant à l'Iran en tant que partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), dont l'article 6-2 dispose notamment : " *Dans les pays où la peine de mort n'a pas été abolie, une sentence de mort ne peut être prononcée que pour les crimes les plus graves* ".

* demandez l'abolition de l'exécution par lapidation en Iran en expliquant que cela représenterait une avancée considérable dans la mise en œuvre du droit international et des normes protégeant les droits humains dans ce pays.

Vous pouvez également reprendre le modèle de lettre ci-joint, l'imprimer et le faxer à l'ambassade d'Iran dans votre pays.

APPELS À :

- Guide spirituel de la République islamique d'Iran : His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei, The Office of the Supreme Leader- Shoahada Street - Qom - République islamique d'Iran Courriers électroniques : info@leader.ir OU istiftaa@wilayah.org

- Responsable du pouvoir judiciaire : His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi- Ministry of Justice - Park-e Shahr - Tehran - République islamique d'Iran - Courriers électroniques : veuillez adresser vos courriels via le formulaire en ligne permettant de recueillir l'avis des internautes (en persan) : <http://www.iranjudiciary.org/contactus-feedback-fa.html> (Le texte du formulaire peut être traduit comme suit : première ligne : " nom ", 2e ligne : " adresse électronique ", 3e ligne : " objet ". Merci d'insérer votre appel dans le dernier champ, réservé au texte.) Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

COPIES : Ambassade de la République islamique d'Iran - Avenue de Tervuren 415 - 1150 Bruxelles - Email : iran-embassy@yahoo.com

PRIÈRE D'INTERVENIR AVANT LE 9 NOVEMBRE 2006

TEXTES

8 - Communiqué de presse du Planning Familial : Alice Collet reconnue victime de son père Michel Quesne condamné à 17 ans de réclusion criminelle pour viols sur sa fille.

Les 19, 20 et 21 octobre s'est déroulé pour la deuxième fois le procès de Michel Quesne. Poursuivi pour viols par ascendant sur sa fille Christelle Quesne, aujourd'hui devenue Alice Collet, il a été reconnu coupable et condamné à 17 ans de réclusion criminelle, à l'interdiction de ses droits civiques et à son inscription sur le fichier des délinquants sexuels. Le Planning, partie civile à ses côtés, attendait ce verdict. Il confirme que l'inceste est un viol et doit être condamné comme tel : un crime. L'inceste est finalement reconnu comme n'étant ni de l'amour, ni une relation sexuelle, mais une appropriation abusive d'un enfant par son parent étouffant sa parole et détruisant tout son être.

Beaucoup d'enfants ont subi et subissent toujours aujourd'hui des agressions sexuelles et dénoncer cette violence est encore une nouvelle épreuve. Ce procès doit leur redonner confiance : Alice est reconnue comme victime : elle peut, à l'issue de ce procès, poursuivre le chemin de sa vie de femme. Parce qu'une victime reconnue par la justice, c'est la victoire du droit sur " la loi du plus fort ".

Ce douloureux procès, la force et la dignité d'Alice, nous renforcent dans la conviction du combat à mener pour que le processus judiciaire enclenché par la révélation de l'inceste ne brise pas encore plus la victime en la disqualifiant, mais puisse être vécu comme le début d'une délivrance en reconnaissant la souffrance vécue. Au-delà, une volonté politique de prévention doit s'affirmer pour sensibiliser l'ensemble de la société sur le fait qu'un enfant n'est jamais un partenaire sexuel possible pour un adulte et sur les graves traumatismes provoqués par les agressions sexuelles.

Le MFpf se félicite de ce verdict et réaffirme la nécessité de disposer de structures d'écoute et d'accueil adéquates pour recueillir la parole des victimes.

* La loi définit le viol dans son article 222-23 du Code Pénal : "Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol."

Paris, le 23 octobre 2006 Mouvement Français pour le Planning Familial, Contacts : Marine Leroy : Tél : 067760516, Laurence Roussel : Tél : 0672293938, Maïté Albagly : Tél 0148072910/émail : mfpf@planning-familial.org

9 - Au Dakota: avortement et violences (merci à Attac Genre) Article du Monde le 24.10.06 - Corine Lesnes

D'habitude, on la trouve dans sa tribu, parmi les Sioux Oglala. Mais, cette semaine, elle a fait le voyage de Pine Ridge, dans le Dakota du Sud, à l'invitation d'une association de Washington. Cecelia Fire Thunder, 60 ans, a été en 2004 la première femme présidente de sa tribu. Deux ans plus tard, elle a été destituée à cause de ses positions sur l'avortement. Cecelia Fire Thunder était la deuxième femme seulement à parvenir à la tête d'une grande tribu après Wilma Mankiller de la nation cherokee. Ses problèmes ont commencé en mars. Le Parlement du Dakota du Sud venait d'adopter une loi interdisant totalement l'avortement, même en cas de viol ou d'inceste. Choquée, elle a décidé d'ouvrir une clinique de planning familial à Pine Ridge. Aux termes des traités passés au XIXe siècle avec les Etats-Unis, la législation locale ne s'applique pas sur les terres indiennes. "Dans les réserves, de nombreuses grossesses sont causées par un acte de violence", explique-t-elle.

C'était sans compter sur les oppositions dans sa propre tribu. En mai, le conseil tribal a engagé une procédure d'impeachment. Un mois plus tard, il a voté sa destitution à la majorité des deux tiers, estimant qu'elle n'avait pas de mandat pour s'engager dans "une action politique". Le conseil lui a reproché d'avoir utilisé les médias et la poste américaine pour solliciter des fonds pour la clinique. Il a, en même temps, interdit tout avortement sur le territoire des Sioux.

Cecelia Fire Thunder met en cause la religion et une trop grande assimilation. "Dans la culture traditionnelle, il y avait des remèdes pour interrompre les grossesses. Nous sommes tellement colonisés que nous ne savons plus distinguer ce qui nous appartient de ce que nous avons copié", dit-elle.

Cecelia a grandi à Pine Ridge, une réserve qui compte aujourd'hui 40 000 habitants répartis sur deux des comtés les plus pauvres des Etats-Unis. Sa famille a émigré à Los Angeles dans les années 1960 dans le cadre d'un programme de relogement. Cecelia est devenue infirmière. En 1987, elle est revenue et elle a travaillé pour l'hôpital local. Sur la réserve, elle a fondé une association, Cercle sacré (Sacred Circle), contre la violence domestique et l'alcoolisme. Un nom choisi parce que "les femmes sont sacrées" et qu'elles "doivent être respectées" même en songe".

Quand elle a été entendue par la commission des affaires judiciaires du Sénat, en 2006, elle a cité des statistiques effrayantes, émanant du ministère de la justice : une Américaine-Indienne sur trois est victime d'un viol pendant son existence ; trois sur quatre font l'objet de coups.

CAMPAGNE ACHARNÉE : "Quand ils ont voté leur loi au Congrès de l'Etat, les parlementaires n'ont même pas pris l'avis des associations indiennes", reproche-t-elle. Et cela alors que Rapid City, la capitale de l'Etat, "est considérée comme la capitale du viol aux Etats-Unis" (le taux y est de 110 viols pour 100 000 habitants), souligne-t-elle.

Cecelia a l'intention d'ouvrir quand même la clinique mais à l'extérieur de la réserve. Elle se concentrera sur la contraception. "Quand ils m'ont destituée, ils m'ont rendue célèbre", s'amuse-t-elle. Elle profite de sa nouvelle notoriété pour faire campagne. Le 7 novembre, les électeurs de l'Etat doivent se prononcer sur la loi anti-avortement de mars, en même temps qu'ils choisiront leurs parlementaires et leur gouverneur. S'ils votent "oui", le Dakota du Sud sera le premier Etat du pays à interdire l'avortement, quelles que soient les circonstances de la grossesse. La campagne est acharnée. Les médecins débattent publiquement des hypothèses les plus douloureuses : quand une patiente enceinte est atteinte d'un cancer, peut-on attendre que la chimiothérapie tue le foetus alors qu'un avortement lui permettrait d'aborder sa maladie avec de meilleures défenses ? Pour les ennemis de l'avortement, le Dakota du Sud est le laboratoire qui va leur permettre de progresser vers la mise hors la loi de l'avortement par la Cour suprême. Les sondages donnent un léger avantage aux opposants à l'interdiction.

DÉBATS, COLLOQUES...

10 - Journée sur le genre et la solidarité internationale le 12 décembre 2006

Afin que l'égalité homme/femme devienne un enjeu systématique de l'action et du fonctionnement des ONG et partant du constat de la faiblesse des ONG françaises dans l'intégration d'une approche genre, tant au niveau institutionnel qu'opérationnel, Coordination SUD organise une journée nationale de sensibilisation au genre le 12 décembre prochain au Centre International de conférences de l'avenue Kléber à Paris. Au cours de la matinée, les enjeux de l'intégration de l'approche genre seront présentés dans une perspective large des grands enjeux actuels du développement. Des responsables d'agences de coopération étrangères et d'ONG présenteront ensuite des exemples d'intégration de genre dans leurs politiques. Au cours de l'après-midi, des exemples de mises en œuvre concrètes de l'approche genre seront présentés et discutés au cours de 4 ateliers simultanés (prise en compte institutionnelle du genre, prise en compte du genre dans un projet d'EAD ou de plaidoyer, prise en compte du genre dans les projets de développement). Cette journée se déroulera en présence de Brigitte Girardin, ministre déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie et de Nicole Ameline ambassadrice en mission chargée des questions sociales et de la parité dans les relations internationales. Pensez à réserver dès maintenant cette journée dans votre agenda !

Informations et contact : Clémence Pajot, mail : pajot@coordinationsud.org

11 - Colloque de l'Alliance des Femmes pour la Démocratie : "Femmes de mouvements, hier, aujourd'hui pour demain, 1968-2006"

Nous avons le plaisir de vous adresser le programme du colloque "femmes de mouvements, hier, aujourd'hui pour demain, 1968-2006" que nous organisons les 4 et 5 novembre prochains à la Sorbonne à Paris. Si vous souhaitez y participer, faites nous le savoir en nous renvoyant le bulletin d'inscription par mail ou par fax. Alliance des Femmes pour la Démocratie, Contact : 0683458696, Fax : 0142226273, E-mail : adfemmes@iway.fr

12 - Journée/débat des *Cahiers du Genre* et la revue *Homme et la société* : Questions aux féminismes

le lundi 13 novembre 2006 au CNRS, 59 rue Pouchet, 75017 Paris, métro Brochant ou Guy Moquet, bus 66 arrêt La Jonquière, salle de conférences sans inscription. Contact: daniele.senotier@gtm.cnrs.fr

Autour de trois numéros de revues : *Cahiers du Genre*, n°39/2005 - Féminisme(s). Penser la pluralité Coordonné par Dominique Fougeyrollas-Schwebel, Éléonore Lépinard et Eleni Varikas - *Cahiers du Genre*, n° hors-série 2006 - Féminisme(s). Recompositions et mutations Coordonné par Dominique Fougeyrollas-Schwebel et Eleni Varikas - *L'Homme et la société*, n°158, octobre-décembre 2006: Féminismes: théories, mouvements, conflits, coordonné par Elsa Dorlin et Marc Bessin

Programme

9h30 Accueil

Elsa Dorlin, Dominique Fougeyrollas : Introduction

10h30-13h **Question de générations : transmission ou mutation** – modérateur Marc Bessin

Laure Bereni : Diane Lamoureux " Y a-t-il une troisième vague féministe ? "

Anne-Marie Devreux : Coline Cardi, Delphine Naudier, Geneviève Pruvost : " Les rapports sociaux de sexe à l'université : au cœur d'une triple dénégation "

Muriel Andriacci : Ute Gerhard et Jane Jenson : " Féminismes : théorie et politique. Réflexions à partir des cas allemand, canadien et québécois "

Geneviève Pruvost : Sandrine Dauphin " L'élaboration des politiques d'égalité ou les incertitudes du féminisme d'État : une comparaison France / Canada "

14h-16h Confrontations et pluralités des féminismes – modératrice Eleni Varikas

Sonia Dayan : Miriam Cooke : " Critique multiple : Les stratégies rhétoriques des féministes islamiques "

Delphine Naudier : Éléonore Lépinard : " Malaise dans le concept. Différence, identité et théorie féministe "

Régis Revenin : Sébastien Chauvin " Les aventures de la " solidarité objective " : sur l'évolution des relations entre mouvements homosexuels et mouvements féministes "

Judith Ezekiel : Wini Breines : " Que vient faire l'amour là-dedans ? Femmes blanches, femmes noires et féminisme des années-mouvement "

16h Pot

FILMS, LIVRES, SORTIES....

13 - Cinéma : Le Festival International de Films de Femmes présente "Lili et le baobab" de Chantal Richard avec Romane Bohringer, Aminata Zaaria, Saïdou Abatcha avec Romane Bohringer, Aminata Zaaria, Saïdou Abatcha Entrée libre mardi 7 novembre à 14h Cinéma La Lucarne 100 rue Juliette Savar à Créteil. En présence de Chantal Richard.

A 33 ans, Lili débarque pour la première fois de sa vie en Afrique à Agnam, un village sahélien du Sénégal. Elle est chargée par la mairie de sa ville de photographier des équipements financés par le jumelage municipal. Les photos qu'elle doit faire la protègent des moments où elle se sent seule, étrangère, des questions qu'on lui pose sur sa vie... Elle se lie d'amitié avec Aminata, une jeune femme du village. De retour en Normandie, elle fait la connaissance de Moussa, un travailleur immigré d'Agnam. C'est par lui qu'elle apprendra qu'Aminata a mis au monde un enfant bâtard et qu'elle est en danger dans sa communauté. A sa façon, Lili va devoir faire avec ce trouble profond que lui a insufflé l'Afrique. Elle repartira à Agnam.